

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECLARATION DE POURVOI

POURVOI

N° 15/00022  
DU 09/02/2015

le NEUF février DEUX MILLE QUINZE à 16 H 07

ARRET

N° 15/00234  
DU 05 février 2015

~~Etant au greffe de la Cour d'Appel de MONTPELLIER  
et devant Nous, Pierre ESCANDELL, Greffier,~~

**A COMPARU :**

**Maître SCHERRER**, avocat au barreau de MONTPELLIER  
substituant Maître Jean-Robert NGUYEN PHUNG

lequel agissant au nom de :

**PINEAU Anne**, demeurant 105 rue Versant Gallician  
- 30600 VAUVERT  
Partie civile, appelante

contre

**OULKOUCH Lhoussain**

Né le 06 octobre 1979 à ERRACHIDIA (MAROC), fils  
d'OULKOUCH Moha et d'AMZIANE Aïcha, maçon, de  
nationalité marocaine, détenu à la maison d'arrêt  
de Villeneuve les maguelone

**prévenu** de HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR  
CONDUCTEUR D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR  
COMMIS AVEC AU MOINS DEUX CIRCONSTANCES  
AGGRAVANTES

**BOUCHANE Mustapha**

Né le 13 juin 1980 à MONTPELLIER, fils de  
BOUCHANE Mohamed et de BENOUCANE Fatima, de  
nationalité française, demeurant 91 Place de  
Byblos - 34070 MONTPELLIER  
prévenu d'avoir

à MONTPELLIER, le 22 décembre 2012, en tous cas  
sur le territoire national et depuis temps non  
couvert par la prescription, conduit un véhicule  
en état d'ivresse manifeste.

à MONTPELLIER le 22 décembre 2012, en tout  
cas sur le territoire national et depuis temps  
non couvert par la prescription, conduit un  
véhicule sans être titulaire du permis de  
conduire valable pour cette catégorie,

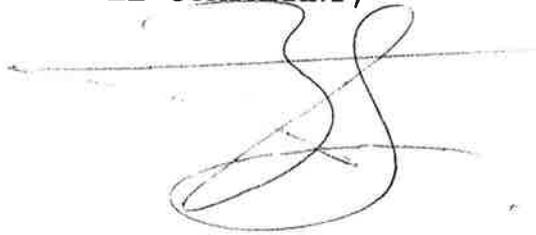
Nous a déclaré se pourvoir en cassation  
contre l'arrêt rendu par la Cour de céans,  
CHAMBRE CORRECTIONNELLE, le : Jeudi 05  
février 2015

Condamnant **M. OULKOUCH Lhoussain** et **BOUCHANE  
Mustapha**

et a précisé que ce pourvoi concernait les  
dispositions civiles

DESQUELS comparution et pourvoi nous avons  
donné acte au comparant qui a signé avec  
Nous, après lecture faite.

**LE COMPARANT,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'S' with a horizontal line extending to the left and a loop at the bottom.

**LE GREFFIER,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'M' with a horizontal line extending to the right and a vertical line at the bottom.

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

DECLARATION DE POURVOI

POURVOI

N° 15/00018  
DU 09/02/2015

le NEUF février DEUX MILLE QUINZE à 11 heures

ARRET

N° 15/00234  
DU 05 février 2015

~~Etant au greffe de la Cour d'Appel de MONTPELLIER  
et devant Nous, Pierre ESCANDELL, Greffier,~~

**A COMPARU :**

**Maître SCHERRER**, avocat au barreau de MONTPELLIER  
substituant Me Jean-Robert NGUYEN PHUNG  
lequel agissant au nom de :  
**LANDAIS Stéphane**, demeurant 105 rue Versant  
Gallician - 30600 VAUVERT  
Partie civile, appelant

contre

**OULKOUCH Lhoussain**

Né le 06 octobre 1979 à ERRACHIDIA (MAROC), fils  
d'OULKOUCH Moha et d'AMZIANE Aïcha, maçon, de  
nationalité marocaine, détenu à la maison d'arrêt  
de Villeneuve les maguelone

**prévenu** de HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR  
CONDUCTEUR D'UN VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR  
COMMIS AVEC AU MOINS DEUX CIRCONSTANCES  
AGGRAVANTES

**BOUCHANE Mustapha**

Né le 13 juin 1980 à MONTPELLIER, fils de  
BOUCHANE Mohamed et de BENOUCANE Fatima, de  
nationalité française, demeurant 91 Place de  
Byblos - 34070 MONTPELLIER  
prévenu d'avoir

à MONTPELLIER, le 22 décembre 2012, en tous cas  
sur le territoire national et depuis temps non  
couvert par la prescription, conduit un véhicule  
en état d'ivresse manifeste.

à MONTPELLIER le 22 décembre 2012, en tout  
cas sur le territoire national et depuis temps  
non couvert par la prescription, conduit un  
véhicule sans être titulaire du permis de  
conduire valable pour cette catégorie,

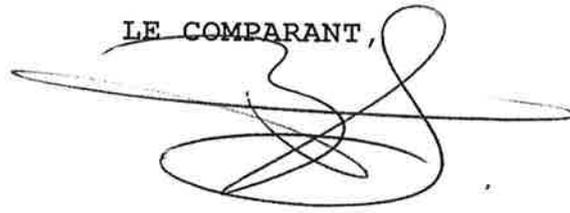
Nous a déclaré se pourvoir en cassation  
contre l'arrêt rendu par la Cour de céans,  
CHAMBRE CORRECTIONNELLE, le : Jeudi 05  
février 2015

Condamnant **M. OULKOUCH Lhoussain** et  
**BOUCHANE Mustapha**

et a précisé que ce pourvoi concernait les  
dispositions civiles

DESQUELS comparution et pourvoi nous avons  
donné acte au comparant qui a signé avec  
Nous, après lecture faite.

**LE COMPARANT,**

A complex, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**LE GREFFIER**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'H' or similar character, followed by a vertical stroke and a horizontal stroke at the bottom.